

**Projet d'Arrêté - Conseil du 06/12/2021**

Objet : Jeunesse.- Subsidies spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 84.600,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsidies spécifiques pour un montant total de 84.600,00 EUR à l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2021, à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

- 1) 4.730,00 EUR à l'asbl "Anneessens 25" pour le projet Ecole des devoirs;
- 2) 1.500,00 EUR à l'asbl "Art et Marges Musées" pour la mise en place d'activité pédagogique pour les enfants du quartier;
- 3) 3.000 EUR à l'asbl "Arthis - Maison Culturelle belgo-roumaine" pour le projet "Jeunes Toujours, Travail socioculturel qui vise l'intégration des roumanophones";
- 4) 3.000,00 EUR à l'asbl "Association Sportive et Educative Anneessens" pour le projet " L'éducation et la qualification est un vecteur essentiel de la stabilité et de la cohésion sociale";
- 5) 2.980,00 EUR à l'asbl "Ateliers du soleil" pour le projet "Ateliers du Soleil";
- 6) 10.000,00 EUR à l'asbl "BAPA BXL" pour les activités des enfants primo-arrivants;
- 7) 1.750,00 EUR à l'association de fait "Chiro Gewest Ket" pour le soutien au projet Chiro Mutsaard;
- 8) 2.000,00 EUR à l'association de fait "Chirojeugd Kristus Koning Mutsaard" pour Bivak 2021;
- 9) 2.980,00 EUR à l'asbl "Double Sens" pour les ateliers "Multi-Média";
- 10) 5.000,00 EUR à l'asbl "Entraide Bruxelles" pour le projet : Remise à niveau fr et formation de base en informatique;
- 11) 3.000,00 EUR à l'asbl "Espace Cultures et Développement" pour le projet : Renforcer les compétences numériques des jeunes en accompagnement scolaire;
- 12) 4.500,00 EUR à l'asbl "Kwan" pour le projet "Coup de projecteur sur le Taekwondo";
- 13) 4.000,00 EUR à l'asbl "Lapsus Lazuli" pour l'accompagnement des clowns Docteurs Zinzins de l'enfance hospitalisé dans le service d'oncologie à l'Hôpital Enfants Reine Fabiola;
- 14) 3.000,00 EUR à l'asbl "Le Troisième œil" pour le projet "Art et Jeunesse" 2021;
- 15) 2.500,00 EUR à l'asbl "Le 6e Sens" pour le projet : Développer son 6e sens;
- 16) 3.000,00 EUR à l'asbl "Le quatre-vingt-huit" pour le projet : "Autour de la lecture";
- 17) 2.700,00 EUR à l'asbl "Ligne de Mire" pour le projet B-Diversité;

- 18) 2.980,00 EUR à l'établissement public "Belgian National Orchestra" pour le projet : Prokoviev Revisited - Co - ateliers créatifs en classe;
- 19) 2.980,00 EUR à l'asbl "Centre TEFO, Centre de Promotion de la culture d'origine et d'aide à la jeunesse" pour les ateliers "Cuisines de quartier";
- 20) 5.000,00 EUR à l'asbl "Voltaire" pour le Radia Web à destination des jeunes;
- 21) 1.000,00 EUR à l'asbl "Voltaire" pour la cérémonie "Trophée Lion Belge";
- 22) 1.000,00 EUR à l'asbl "Association pour la Promotion du scoutisme, Les Amis de l'Isard" pour le projet : "Scoutisme et guidisme à Laeken et Neder-Over-Hembeek";
- 23) 5.000,00 EUR à l'asbl "Association de la Jeunesse VLM" pour les activités de l'association ainsi que du matériel informatique;
- 24) 5.000,00 EUR à l'asbl "Art Nomade" pour le projet "Contes contés",
- 25) 2.000,00 EUR à l'asbl "Mundo" pour des projets divers développant l'autonomie et l'épanouissement des enfants.

Annexes :